

Demander un NUMAGRIN S'inscrire avec un NUMAGRIN

- Demander un NUMAGRIN
 - Créer un compte de connexion
 - Activer le compte de connexion
 - Débloquer le compte
-
- Demander un NUMAGRIN

Voici comment demander un NUMAGRIN afin de créer un compte de connexion aux téléprocédures du Ministère de l'agriculture et l'activer ultérieurement.

Une fois connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je souhaite créer un compte ». Cliquez sur « Étape suivante ».
- 2 Choisissez « Je ne dispose ni d'un SIRET ni d'un NUMAGRIN ». Cliquez sur « Étape suivante ».

Mon profil

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Informations :

- Si vous êtes un usager du Ministère en charge de l'Agriculture mais que votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un SIRET, par exemple :
 - particulier,
 - organismes professionnels,
 - collectivités ou partenaires du Ministère, etc.,
- le Ministère peut alors vous attribuer un identifiant individuel appelé NUMAGRIN. Veuillez [suivre les instructions permettant de demander l'attribution d'un NUMAGRIN.](#)

Je dispose de mon SIRET.

Je dispose de mon NUMAGRIN attribué par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Je ne dispose ni d'un SIRET ni d'un NUMAGRIN.

Quitter Etape précédente Etape suivante

- 3 Suivez ensuite les instructions affichées à l'écran pour demander au Ministère l'attribution d'un NUMAGRIN.

- Créer un compte de connexion

Une fois que vous détiendrez votre NUMAGRIN, connectez-vous au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je ne suis pas encore inscrit, j'effectue une demande d'inscription ». Cliquez sur « Étape suivante »
- 2 Choisissez « Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère ». Cliquez sur « Étape suivante ».
- 3 Indiquez alors le NUMAGRIN que vous a attribué le Ministère et renseignez votre nom, prénom, code postal et le filtre anti-spam. Cliquez sur « Étape suivante ».

Mes informations


Vous disposez d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère en charge de l'Agriculture.
Afin de pouvoir initier votre demande d'inscription, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

*NUMAGRIN :

*Nom :

*Prénom :

*Code Postal :

 [Changer d'image](#)

[Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

*Saisir les chiffres de l'image :

Informations :

- Vous disposez d'un identifiant individuel «NUMAGRIN» que le Ministère vous a attribué puisque votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un numéro SIRET.
- Si vous ne connaissez plus votre NUMAGRIN, veuillez contacter [le service de gestion des demandes de NUMAGRIN.](#)

[Quitter](#) [Etape précédente](#) [Etape suivante](#)

- 4 Validez l'adresse qui est affichée sur l'écran et cliquer sur « Envoyer ». Vous pouvez, en attendant, quitter le portail d'inscription.

Un code d'activation sera alors envoyé à l'adresse renseignée au moment de l'attribution du NUMAGRIN, par courrier postal, sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

• Activer le compte de connexion

Une fois le code d'activation reçu, connectez-vous au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère ». Cliquez sur « Étape suivante ».

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

- Je souhaite créer un compte.
- Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.
- J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.
- Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter

Etape suivante

2 Saisissez votre identifiant de connexion (votre NUMAGRIN), le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam. Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAAF avec comme identifiant de connexion votre NUMAGRIN et le mot de passe personnel que vous venez de créer.

• Débloquer le compte

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est [bloqué après un trop grand nombre de saisies du mot de passe](#)

Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est [bloqué après un trop grand nombre de saisies du code d'activation](#)